

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES COMPÉTENCES ET DES CONNAISSANCES
MASTER MENTION SMPS : SCIENCES DU MÉDICAMENT ET DES PRODUITS DE SANTÉ

ANNEE 2024-2025

Master 1^{ère} année

TRONC COMMUN IPPS : Industries pharmaceutiques et produits de santé

TRONC COMMUN TECSAN : Technologies pour la santé

Master 2^{ème} année

PARCOURS DPMPQO : Développement pharmaceutique, management de la production et qualité opérationnelle

PARCOURS AC2QMAPS : Analyse chimique et contrôle qualité du médicament et autres produits de santé

PARCOURS TECSAN : Technologies pour la santé

PARCOURS SJEMPS : Stratégies juridiques et économiques de mise sur le marché des produits de santé

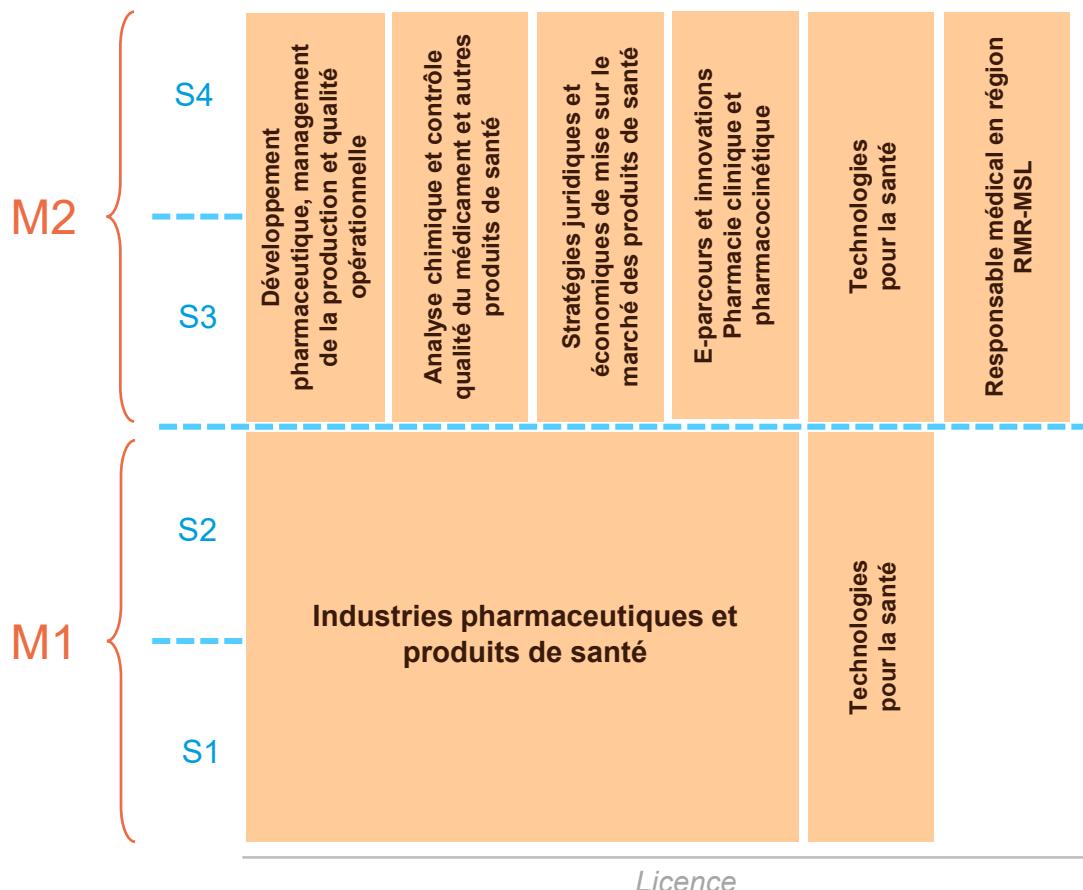
PARCOURS KLIN e-PHARM : e-Parcours et innovations pharmacie clinique et pharmacocinétique

PARCOURS MRTOX : Maîtrise des risques toxiques et sanitaires par les professionnels de santé des SDIS (non ouvert)

PARCOURS MSL : Medical Science Liaison

PRÉSENTATION

La mention de Master Sciences du Médicament et des Produits de Santé comporte 4 semestres, organisés selon le schéma suivant pour l'année 2024-2025 :



Les deux premiers semestres (M1) sont organisés en 2 troncs communs distincts :

- Tronc commun TECSAN : pour les étudiants qui souhaitent poursuivre en parcours TECSAN
- Tronc commun IPPS : pour les étudiants qui souhaitent poursuivre dans l'un des quatre autres parcours, ou dans une autre mention, en fonction de la pré-spécialisation choisie en S2.

Le parcours MRTOX n'apparaît pas sur le schéma ci-dessus du fait de sa spécificité de recrutement des candidats avec l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP), exclusivement en formation continue.

Le parcours MSL n'est pas adossé à un tronc commun du fait de sa spécificité de recrutement des candidats exclusivement en formation continue.

PERSONNES A CONTACTER

Responsables de la Mention Sciences du Médicament et des Produits de Santé

Pr. Véronique MICHEL veronique.michel@u-bordeaux.fr master.scmed@u-bordeaux.fr

Responsable du M1 – Tronc commun IPPS

Pr. Véronique MICHEL veronique.michel@u-bordeaux.fr

Responsable du M1 – Tronc commun TECSAN

Pr. Isabelle Berque-Bestel isabelle.berque-bestel@u-bordeaux.fr

Responsables du M2 – Parcours DPMPQO Développement pharmaceutique, management de la production et qualité opérationnelle

Dr Tina KAUSS tina.kauss@u-bordeaux.fr

Dr Catherine COL catherine.col@u-bordeaux.fr

Responsables du M2 – Parcours AC2QMAPS Analyse chimique et contrôle qualité du médicament et autres produits de santé

Dr. Alexandra GAUBERT alexandra.gaubert@u-bordeaux.fr

Responsables du M2 – Parcours Stratégies juridiques et économiques de mise sur le marché des produits de santé

Dr Céline PULON celine.pulon@u-bordeaux.fr

Dr Marie BAUMEVIEILLE marie.baumevieille@u-bordeaux.fr

Responsable du M2 – Parcours TECSAN Technologies pour la santé

Pr. Isabelle BERQUE-BESTEL isabelle.berque-bestel@u-bordeaux.fr

Responsable du M2 – Parcours KLIN e-PHARM : e-Parcours et innovations pharmacie clinique et pharmacocinétique

Pr. Dominique BREILH dominique.breilh@u-bordeaux.fr

Responsable du M2 – Parcours MSL Medical Science Liaison

Dr Béatrice L'AZOU beatrice.lazou@u-bordeaux.fr

**MASTER 1^{ÈRE} ANNÉE – TRONC COMMUN IPPS
INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES ET PRODUITS DE SANTÉ**

DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

SEMESTRE 1 : TRONC COMMUN

6 UE obligatoires (30 ECTS)

	Type d'UE	Crédits ECTS	Coefficient	CM	ED	TP	Total formation	Travail personnel	Stage (vol horaire)	TOTAL
⁽¹⁾ UE MED : Le Médicament <i>(Resp. : Pr. MULLER)</i>	OB	6	2	60	12	12	84	66		150
UE PGF : Pharmacologie des grandes fonctions <i>(Resp. : Pr. MULLER)</i>	OB	6	2	24	32		56	94		150
⁽²⁾ UE IND-3 : Accès au marché du médicament et des autres produits de santé <i>(Resp. : Dr. BAUMEVIEILLE/Dr. PULON)</i>	OB	6	2	33	16		49	101		150
⁽²⁾ UE IND-4 : Entreprises et commercialisation des produits de santé <i>(Resp. : Pr. AULOSGRIOT / Dr. PULON)</i>	OB	6	2	44	14		58	92		150
⁽³⁾ UE BCAM : Bases chimiques et analytiques du médicament <i>(Resp. : Pr. MICHEL)</i>	OB	3	1	30	9	6	45	30		75
⁽²⁾ UE IND-6 : Anglais spécialisé <i>(Resp. : Mme DAMONGEOT)</i>	OB	3	1		24		24	51		75
TOTAL Semestre 1		30	10	191	107	18	316	434		750

OB : Obligatoire

⁽¹⁾ : UE mutualisée avec tronc commun TECSAN : les heures HETD seront comptabilisées en fonction de la part qui incombera au tronc commun IPPS (au prorata du nombre d'étudiants)

⁽²⁾ UE mutualisée avec le cursus des études pharmaceutiques : aucune heure HETD ne sera comptabilisée pour le tronc commun IPPS, la totalité des heures incombera au DFGSP et/ou au DFASP

⁽³⁾ : UE partiellement mutualisée avec le cursus des études pharmaceutiques : les heures HETD qui seront comptabilisées correspondent à la part qui incombera au tronc commun IPPS (heures organisées spécifiquement pour le M1 IPPS)

SEMESTRE 2 : PRE-SPECIALISATION

3 UE obligatoires + 1 UE obligatoire de pré-spécialisation + 1 UE optionnelle (30 ECTS)

4 pré-spécialisations possibles :

PRODUCTION / CONTROLE QUALITE / PHARMACIE CLINIQUE ET PHARMACOCINETIQUE / COMMERCIALISATION

SEMESTRE 2 : PRÉ-SPÉCIALISATION PRODUCTION										
	Type d'UE	Crédits ECTS	Coefficient	CM	ED	TP	Total formation	Travail personnel	Stage (vol horaire)	TOTAL
⁽¹⁾ UE IND-2 : Recherche, développement et enregistrement du médicament / démarche qualité Modules 1 + 2 (Resp. : Dr. COURTOIS / Dr. COL)	OB	6	2	53	18		71	79		150
UE LAB : Stage d'application (Resp. : Pr. MICHEL)	OB	13	4		1		1	44	280	325
UE COMM : Communication orale et écrite (Resp. : Pr. BERQUE-BESTEL)	OB	2	1		12		12	38		50
⁽¹⁾ UE IND-5 : Production et optimisation industrielle des produits de santé (Resp. : Dr KAUSS / Dr MUTSCHLER)	OBp	6	2	52	9		61	89		150
^{(1)*} UE DP-PS : Développement et production des produits de santé (Resp. : Dr MUTSCHLER)	OP	3	1	13	8	9	30	45		75
⁽¹⁾ UE ICICA : Industrie cosmétique et industrie des compléments alimentaires (Resp. : Dr. PASSAGNE / Dr COURTOIS)	OP	3	1	24	6		30	45		75
⁽¹⁾ UE BPA-2 : Biopharmacie appliquée – niveau 2 (Resp. : Dr. KAUSS)	OP	3	1	18	14		32	43		75
⁽¹⁾ UE IND-1 : Statistiques appliquées à des problèmes industriels (Resp. : M. BULOT)	OP	3	1	6	12		18	57		75
UE SPE : Spécialisation de parcours (Resp. : Pr. MICHEL)	OP	3	1		30		30	45		75
TOTAL Semestre 2		30	10	Max 131	Max 70	Max 9	Max 179	Max 307	280	750

OB : Obligatoire, OBp : Obligatoire de pré-spécialisation, OP : Optionnel

⁽¹⁾ UE mutualisée avec le cursus des études pharmaceutiques : aucune heure HETD ne sera comptabilisée pour le tronc commun IPPS, la totalité des heures incomptant au DFGSP et/ou au DFASP

* UE optionnelle recommandée pour intégrer en 2^e année de Master le parcours DPMPQO (Développement pharmaceutique, management de la production et qualité opérationnelle)

SEMESTRE 2 : PRÉ-SPÉCIALISATION CONTRÔLE QUALITÉ										
	Type d'UE	Crédits ECTS	Coefficient	CM	ED	TP	Total formation	Travail personnel	Stage (vol horaire)	TOTAL
⁽¹⁾ UE IND-2 : Recherche, développement et enregistrement du médicament / démarche qualité Modules 1 + 2 (Resp. : Dr. COURTOIS / Dr. COL)	OB	6	2	53	18		71	79		150
UELAB : Stage d'application (Resp. : Pr. MICHEL)	OB	13	4		1		1	44	280	325
UECOMM : Communication orale et écrite (Resp. : Pr. BERQUE-BESTEL)	OB	2	1		12		12	38		50
⁽¹⁾ UE IND-5 : Production et optimisation industrielle des produits de santé (Resp. : Dr KAUSS / Dr MUTSCHLER)	OBp	6	2	52	9		61	89		150
^{(1)*} UE CAM : Contrôle analytique du médicament: de la matière première au produit fini (Resp. : Dr. GAUBERT)	OP	3	1		10	24	34	41		75
⁽¹⁾ UE ICICA : Industrie cosmétique et industrie des compléments alimentaires (Resp. : Dr. PASSAGNE / Dr COURTOIS)	OP	3	1	24	6		30	45		75
⁽¹⁾ UE IND-1 : Statistiques appliquées à des problèmes industriels (Resp. : BULOT)	OP	3	1	6	12		18	57		75
UE SPE : Spécialisation de parcours (Resp. : Pr. MICHEL)	OP	3	1		30		30	45		75
TOTAL Semestre 2		30	10	Max 129	Max 70	Max 24	Max 179	Max 307	280	750

OB : Obligatoire, OBp : Obligatoire de pré-spécialisation, OP : Optionnel

⁽¹⁾ UE mutualisée avec le cursus des études pharmaceutiques : aucune heure HETD ne sera comptabilisée pour le tronc commun IPPS, la totalité des heures incomptant au DFGSP et/ou au DFASP

* UE optionnelle recommandée pour intégrer en 2^e année de Master les parcours AC2QMAPS (Analyse chimique et contrôle qualité du médicament et autres produits de santé)

SEMESTRE 2 : PRÉ-SPÉCIALISATION PHARMACIE CLINIQUE ET PHARMACOCINETIQUE										
	Type d'UE	Crédis ECTS	Coefficient	CM	ED	TP	Total formation	Travail personnel	Stage (vol horaire)	TOTAL
⁽¹⁾ UE IND-2 : Recherche, développement et enregistrement du médicament / démarche qualité Modules 1 + 2 (<i>Resp. : Dr. COURTOIS / Dr. COL</i>)	OB	6	2	53	18		71	79		150
UELAB : Stage d'application (<i>Resp. : Pr. MICHEL</i>)	OB	13	4		1		1	44	280	325
UE COMM : Communication orale et écrite (<i>Resp. : Pr. BERQUE-BESTEL</i>)	OB	2	1		12		12	38		50
⁽¹⁾ UE PKA-2 : Pharmacocinétique appliquée-niveau 2 (<i>Resp. : Pr. BREILH</i>)	OBp	6	2	26	8		34	116		150
⁽¹⁾ UE BPA-2 : Biopharmacie appliquée niveau 2 (<i>Resp. : Dr. KAUSS</i>)	OP	3	1	18	14		32	43		75
UE SPE : Spécialisation de parcours (<i>Resp. : Pr. MICHEL</i>)	OP	3	1		30		30	45		75

TOTAL Semestre 2		30	10	Max 97	Max 69		Max 150	Max 322	280	750
-------------------------	--	----	----	--------	--------	--	----------------	---------	-----	------------

OB : Obligatoire, OBp : Obligatoire de pré-spécialisation, OP : Optionnel

⁽¹⁾ UE mutualisée avec le cursus des études pharmaceutiques : aucune heure HETD ne sera comptabilisée pour le tronc commun IPPS, la totalité des heures incomba à DFGSP et/ou au DFASP

SEMESTRE 2 : PRÉ-SPÉCIALISATION COMMERCIALISATION										
	Type d'UE	Crédis ECTS	Coefficient	CM	ED	TP	Total formation	Travail personnel	Stage (vol horaire)	TOTAL
⁽¹⁾ UE IND-2 : Recherche, développement et enregistrement du médicament / démarche qualité Modules 1 + 2 (Resp. : Dr. COURTOIS / Dr. COL)	OB	6	2	53	18		71	79		150
UELAB : Staged'application (Resp. : Pr. MICHEL)	OB	13	4		1		1	44	280	325
UE COMM : Communication orale et écrite (Resp. : Pr. BERQUE-BESTEL)	OB	2	1		12		12	38		50
UE SPE-C : Spécialisation du parcours commercialisation (Resp. : Pr. MICHEL)	OBp	6	2		60		60	90		150
^{(1)*} UE VSEPS : Veille stratégique : entreprise et produits de santé (Resp. : Dr. PULON)	OP	3	1	3	30		33	42		75
⁽¹⁾ UE ICICA : Industrie cosmétique et industrie des compléments alimentaires (Resp. : Dr. PASSAGNE / Dr COURTOIS)	OP	3	1	24	6		30	45		75
UE MAM : Méthodes d'analyse des marchés (Resp. : Dr. GORRY)	OP	3	1	14	10		24	51		75
UE SPE : Spécialisation de parcours (Resp. : Pr. MICHEL)	OP	3	1		30		30	45		75
TOTAL Semestre 2		30	10	Max 77	Max 121		Max 177	Max 302	280	750

⁽¹⁾ UE mutualisée avec le cursus des études pharmaceutiques : aucune heure HETD ne sera comptabilisée pour le tronc commun IPPS, la totalité des heures incomptant au DFGSP et/ou au DFASP

* UE optionnelle recommandée pour intégrer en 2^e année de Master le parcours SJEMPS (Stratégies juridiques et économiques de mise sur le marché des produits de santé)

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES COMPÉTENCES ET DES CONNAISSANCES

Modalités de validation

Une unité d'enseignement est considérée comme acquise si l'étudiant a obtenu une moyenne générale (somme des notes de chaque module de l'UE affectées de leur coefficient dans l'UE) $\geq 10/20$ sans aucune note de module inférieure à la note minimale requise pour chaque module.

Un semestre est validé si l'étudiant obtient une moyenne générale $\geq 10/20$ sur l'ensemble des UE du semestre, affectées de leur coefficient au sein du semestre, sans aucune note inférieure à la note minimale requise à chaque module de toutes les UE.

Lorsque la validation du semestre n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale $\geq 10/20$ sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du semestre, il ne se représente en 2^{ème} session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note inférieure à la note minimale requise ;
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale $\geq 10/20$, il se représente en 2^{ème} session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle $\geq 10/20$.

Les modalités des examens de 2^{ème} session sont propres à chaque UE et pourront se dérouler sous la forme d'un examen écrit et/ou oral.

SEMESTRE 1 :

UE OBLIGATOIRES DU TRONC COMMUN				
Unité d'Enseignement	Coeff	Note minimale requise	Type	
IND 3 : Accès au marché du médicament et des autres produits de santé	Enseignements	2	20/40	Examen continu et / ou terminal écrit (réécrit et / ou QROC et / ou QCM) et / ou oral (2h)
IND 4 : Entreprise et commercialisation des produits de santé	Enseignements	2	20/40	Examen continu et / ou terminal écrit (réécrit et / ou QROC et / ou QCM) et / ou oral (2h)
IND 6 : Anglais spécialisé	Enseignements	0,5	3,75/10	Examen terminal oral
	Travail personnel	0,5	3,75/10	Contrôle continu oral
MED : Le médicament	Enseignements	1,33	10/26,6	Examen terminal écrit (2h)
	Travaux pratiques	0,67	5/13,4	Contrôle continu
PGF: Pharmacologie des grandes fonctions	Enseignements	1,33	10/26,6	Examen terminal écrit (2h)
	Travail personnel	0,67	5/13,4	Contrôle continu + oral
BCAM: Bases chimiques et analytiques du médicament	Enseignements	0,67	5/13,4	Examen terminal écrit (2h)
	Travaux pratiques	0,33	2,5/6,6	Contrôle continu
TOTAL SEMESTRE 1		10	100/200	

SEMESTRE 2 :

UE OBLIGATOIRES				
Unité d'Enseignement		Coeff	Note minimale requise	Type
UE LAB: Staged'application	Évaluation maître de stage	1	10/20	Note maître de stage
	Rapport écrit	1	10/20	Note rapport
	Présentation orale	1	10/20	Note présentation
	Réponse aux questions	1	10/20	Note réponse aux questions
UE COMM : Communication orale et écrite	Module 1 : Communication écrite	0,5	3,25/10	Contrôle continu
	Module 2 : Communication orale	0,5	3,25/10	Contrôle continu
UE IND 2 : Recherche, développement et enregistrement du médicament / démarche qualité (Modules 1+2)	Module 1	0,67	5/13,4	Contrôle continu
	Module 2	1,33	10/26,6	Examen terminal écrit (1h)
UE OBLIGATOIRES DE PRÉ-SPÉCIALISATION				
UE IND 5 : Production et optimisation industrielle des produits de santé	Enseignements	2	20/40	Evaluation continue Et examen terminal oral et/ou écrit
UE PKA-2 : Pharmacocinétique appliquée – Niveau 2	Enseignements	1	7,5/20	Écrit (1h30)
	Travaux personnels et dirigés	1	7,5/20	Présentation orale + questions
UE SPE-C : Spécialisation du parcours Commercialisation	Enseignements	1	7,5/20	Contrôle continu et/ou examen terminal (écrit ou oral)
	Travail personnel	1	7,5/20	Contrôle continu et/ou examen terminal (écrit ou oral)
UE OPTIONNELLES				
Unité d'Enseignement		Coeff	Note minimale requise	Type
UE CAM: Contrôle analytique du médicament : de la matière première au produit fini	Travaux pratiques	0,75	5,625/15	Contrôle continu
	Projet industriel	0,25	1,875/5	Présentation écrite et/ou orale
UE DP-PS : Développement et production des produits de santé	Travaux pratiques	0,25	1,875/5	Contrôle continu
	Enseignements et projet	0,75	5,625/15	Investissement + Mémoire + soutenance
UE SPE : Spécialisation de parcours	Enseignements et /ou projet	1	7,5/20	Contrôle continu et/ou examen terminal (écrit ou oral)
UE ICICA: Industrie cosmétique et industrie des compléments alimentaires	Enseignements	1	7,5/20	Contrôle continu + examen terminal écrit ou oral
UE IND-1 : Statistiques appliquées à des problèmes industriels	Enseignements	0,5	3,25/10	Examen terminal écrit (réactionnel et/ou QCM) (30 min)
	Travaux dirigés	0,5	3,25/10	Contrôle continu
UE BPA -2: Biopharmacie appliquée – Niveau 2	Enseignements	0,5	3,25/10	Contrôle continu
	Travaux dirigés	0,5	3,25/10	Contrôle continu
UE VSEPS : Veille stratégique : entreprises et produits de santé	Enseignements	1	10/20	Contrôle continu
UE MAM : Méthode d'analyse des marchés	Enseignements	0,5	3,25/10	Examen terminal écrit (1h)
	Rapport	0,5	3,25/10	Présentation écrite et/ou orale
TOTAL SEMESTRE 2		10	100/200	

Organisation des épreuves :

Le contrôle des compétences et des connaissances est organisé en deux parties :

- **Épreuves du semestre 1 :**

- une première session de contrôle des compétences et des connaissances est organisée en décembre-janvier
- la deuxième session est organisée en avril-mai

- **Épreuves du semestre 2 :**

- une première session de contrôle des compétences et des connaissances est organisée en mai
- la session de rattrapage est organisée en juin

Remarque : Le tronc commun de M1 Industries Pharmaceutiques et Produits de Santé est ouvert à la formation continue, éventuellement après une VAPP ou une VAE. Des aménagements du programme sont alors possibles dans le cadre d'un contrat pédagogique.

**MASTER 1^{ÈRE} ANNÉE – TRONC COMMUN TECSAN
TECHNOLOGIES POUR LA SANTÉ**

DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

5 UE OBLIGATOIRES (30 ECTS)										
	Type d'UE	Crédits ECTS	Coefficient	CM	ED	TP	Total formation	Travail personnel	Stage (vol. horaire)	TOTAL
(1) UE MED : Le Médicament <i>(Resp. : Pr. MULLER)</i>	OB	6	2	60	12	12	84	80		164
UE TECSAN 1 <i>(Resp. : Pr. BERQUE-BESTEL)</i>	OB	3	1	20	10 + 20A ⁽²⁾		50	30		80
UE ANG : Anglais professionnel <i>(Resp. : Pr PAGEZE)</i>	OB	3	1		30 + 6A ⁽²⁾		36	39		75
UE GES : Gestion de projet <i>(Resp. : Pr. BERQUE-BESTEL, Dr GORRY)</i>	OB	6	2		40 + 50A ⁽²⁾		90	60		150
(3) UE PRE-SPE : Pré-spécialisation <i>(Resp. : Pr. BERQUE-BESTEL)</i>	OB	12	4	30	50 + 100A ⁽²⁾	15	195	105		300
UE STG : Stage facultatif <i>(Resp. : Pr. BERQUE-BESTEL)</i>	OP									
TOTAL Semestre 1		30	10	110	318	27	455	314	769	

Sur l'année, par période d'alternance (30 ECTS)										
UE ALT1 : Alternance industrielle <i>(Resp. : Pr. BERQUE-BESTEL)</i>	OB	30	10						840	840
TOTAL de l'année		60	20	110	318	27	455	314	840	1609

OB : Obligatoire, OP : Optionnel

⁽¹⁾ : UE mutualisée avec tronc commun IPPS : les heures HETD comptabilisées correspondront à la part qui incombe au tronc commun TECSAN (au prorata du nombre d'étudiants)

⁽²⁾ : A = Heures ED en Autonomie

⁽³⁾ UE dont le contenu est constitué de modules choisis « à la carte » dans une liste.

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES COMPÉTENCES ET DES CONNAISSANCES

Modalités de validation

Une unité d'enseignement est considérée comme acquise si l'étudiant a obtenu une note générale (somme des notes de chaque module de l'UE affectées de leur coefficient dans l'UE) supérieure ou égale à la moyenne (10/20) sans note de module inférieure au minimal requis pour chaque module.

La validation des UE de la partie enseignement peut également être obtenue par compensation entre les UE : l'ensemble des UE est considéré validé si l'étudiant obtient un total sur toutes les UE de la partie enseignement $\geq 100/200$ (moyenne générale), sans aucune note de module inférieure à la note minimale requise par module.

Lorsque la moyenne générale n'est pas atteinte à la première session, l'étudiant se représente à la session de rattrapage. Il peut conserver, à sa demande auprès de la scolarité, après l'affichage des résultats, le bénéfice des UE pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 7,5/20 (sans note de module $< 7,5/20$). Sans demande préalable auprès de la scolarité, et en accord avec le calendrier fixé, toutes les UE non validées seront à repasser en session 2. Toute note de module inférieure au minimum requis est éliminatoire et nécessite de se représenter à la 2^{ème} session de l'UE. La règle de compensation s'applique également à la 2^{ème} session.

La validation de la partie alternance nécessite une note minimale de 100/200.

Le stage fait l'objet d'une évaluation :

- de la part des industriels, prenant en compte l'adaptation à l'environnement, la technicité, la ponctualité, la capacité à travailler en équipe, le positionnement au sein de l'entreprise
- de la part du tuteur pédagogique au vu du mémoire.

Pour cette partie alternance en milieu professionnel, aucune possibilité de rattrapage n'est prévue.

UE OBLIGATOIRES Par Module	Coeff dans l'UE	Coeff sur l'année	1 ^{ère} session		2 ^{ème} session		Note minimale requise	
			Modalités	Durée	Modalités	Durée	Module	UE
UE MED : Le Médicament								
Module 1 : Enseignement	1,33	2	Écrit	2h	Écrit	2h	10/26,66	Somme $\geq 20/40$
Module 2 : Travaux pratiques	0,67		Contrôle continu		Oral		5/13,33	
UE TECSAN 1								
Module 1 : Enseignement	1	1	Écritet/ou oral et/ou contrôle continu		Écrit et/ou oral		7,5/20	Note $\geq 10/20$
UE ANG : Anglais professionnel								
Module 1	1	1	Écritet/ou oral et/ou contrôle continu		Écrit et/ou oral		7,5/20	Note $\geq 10/20$
UE GES : Gestion de projet								
Module 1	2	2	Écritet/ou oral et/ou contrôle continu		Ecrit et/ou oral		15/40	Note $\geq 20/40$
UE PRE-SPE : Pré-spécialisation								
Module 1 : Enseignement	4	4	Écritet/ou oral et/ou contrôle continu		Ecrit et/ou oral		30/80	Note $\geq 40/80$
TOTAL PARTIE ENSEIGNEMENT								$\geq 100/200$

UE OBLIGATOIRES Par Module	Coeff dans l'UE	Coef sur l'année	1 ^{ère} session		2 ^{ème} session		Note minimale requise		
			Modalités	Durée	Modalités	Durée	Module	UE	
UE ALT1 : Alternance industrielle									
Module 1 : Note de stage	5	10	Évaluation par le maître d'apprentissage		Pas de 2 ^{ème} session		50/100	Somme $\geq 100/200$	
Module 2 : Mémoire	5		Note de mémoire				50/100		
TOTAL PARTIE ALTERNANCE								$\geq 100/200$	

Organisation des épreuves :

Le contrôle des compétences et des connaissances est organisé en deux parties :

- Épreuves portant sur la partie enseignement :
 - une première session de contrôle des compétences et des connaissances est organisée
 - la session de rattrapage est organisée au fil de l'eau
- Validation de l'alternance : un rapport doit être remis en juillet.

**MASTER 2^{ÈME} ANNÉE – PARCOURS DPMPQO
DEVELOPPEMENT PHARMACEUTIQUE, MANAGEMENT DE LA PRODUCTION
ET QUALITÉ OPERATIONNELLE**

DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

Ce parcours est organisé en BCC.

4 BCC OBLIGATOIRES (60 ECTS)										
	Type d'UE	Crédits ECTS	Coefficient	CM	ED	TP	Total formation	Travail personnel	Alternance (vol. horaire)	TOTAL
BCC 1 Réglementation et Qualité Opérationnelle (Resp Dr. COL)	OB	6,5	6,5	46	54,5	0	100,5*	49,5		150
UE1 Qualité opérationnelle et amélioration Continue (Resp : Dr. COL)		4	4	30,5	33,5 (7h en 4gp)	0	64	30		94
UE2 : Contexte réglementaire et Business développement (Resp : Dr. COL)		2,5	2,5	15,5	21	0	36,5	19,5		56
BCC 2 Formulation et développement pharmaceutique (Resp Pr. KAUSS)	OB	10,5	10,5	58,5	68,5	52,5	179,5	60,5		240
UE 3 : Innovation galénique et Pharmacotechnie (Resp : Pr. KAUSS / Dr. MUTSCHER)		5,5	5,5	30,5	12,5	52,5 (2gp)	95,5	29,5		125
UE 4 Développement industriel (Resp : Pr. KAUSS)		5	5	28	56 (22,5 en 4gp)	0	84	31		115
BCC 3 Production et Ingénierie (Resp : Pr. KAUSS / Dr. COL)	OB	10	10	56	96,5	10	162,5	62,5		225
UE 5 : Ingénierie et maîtrise de la Production (Resp : Dr. MUTSCHLER / Dr. COL)		7	7	52,5	58	2	112,5	42,5		155
UE 6 : Management de la production (Resp : Pr. KAUSS)		3	3	3,5	38,5 (4gp)	8 (4gp)	50	20		70
BCC 4 Professionnalisation (Resp : Pr. KAUSS / Dr. COL)	OB	33	33	19	34,5	0	53,5	66,5	840	120
UE 7 : UE d'ouverture (green belt, Congrès, MOOC) (Resp : Pr. KAUSS / Dr. COL)		1	1	0	17 (dont 10 en 4gp)	0	17	3		20
UE 8 : Communication (Resp : Pr. KAUSS et Dr. AUBRY)		2	2	19	17,5	0	36,5	13,5		50
UE 9 : Application professionnelle (apprentissage ou contrat pro) (Resp : Pr. KAUSS / Dr. COL)		30	30	0	0	0	0	50	840	50
TOTAL		60	60	179,5	254,0	52,5	496	239	840	735

OB : Obligatoire ; gp : groupe

NB : Certains ED et TP se font en groupe, avec 2 ou 4 groupes par promotion

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES COMPÉTENCES ET DES CONNAISSANCES

Modalités de validation

D'une manière générale, pour chaque note inférieure à la note minimale requise, l'étudiant doit passer en seconde session de l'épreuve concernée, quelle que soit la moyenne obtenue.

Une unité d'enseignement est considérée comme acquise si l'étudiant a obtenu une note générale supérieure ou égale à la moyenne (10/20) sans note inférieure au minimal requis.

Un BCC est considéré comme validé si la moyenne obtenue dans le BCC entre les différentes UE qui le composent est supérieure ou égale à la moyenne (10/20) sans note éliminatoire : les UE se compensent entre elles. Les modules se compensent entre eux.

Les BCC ne sont pas compensables entre eux.

Lorsque la moyenne générale n'est pas atteinte, le candidat se représente à la deuxième session pour toutes les UE dont les notes sont individuellement inférieures à la moyenne.

La règle de compensation s'applique également à la 2^{ème} session.

Aucune 2^{ème} session n'est possible pour la validation de l'UE application professionnelle (alternance), un redoublement et exécution d'une nouvelle alternance l'année suivante est indispensable.

En cas de redoublement, toutes les UE supérieure ou égale à la moyenne (10/20) sont conservées uniquement pour l'année suivante.

UE OBLIGATOIRES SEMESTRE 3 / Par Module	Coeff. dans UE	Coeff. dans BCC	Coeff. du BCC	1 ^{ère} session		2 ^{ème} session		Note minimale requise				
				Modalités	Durée	Modalités	Durée	Module	UE			
BCC 1 : Règlementation et Qualité opérationnelle (7 ECTS)												
UE1 Qualité opérationnelle et amélioration continue		4	6,5	Contrôle continu		Oral			7,5/20			
UE2 : Contexte réglementaire et Business développement		2,5		Contrôle continu		Oral			7,5/20			
BCC 2 : Formulation et développement pharmaceutique (10 ECTS)												
UE 3 : Innovation galénique et Pharmacotechnie		5,5	10,5	Contrôle continu		Oral			7,5/20			
UE 4 Développement industriel		5		Contrôle continu					7,5/20			
BCC 3 Production et Ingénierie (10 ECTS)												
UE 5 : Ingénierie et maîtrise de la production		7	10	Contrôle continu		Oral			7,5/20			
UE 6 : Management d'équipe et gestion de projet		3		Contrôle continu					7,5/20			
BCC 4 : Professionnalisation (33 ECTS)												
UE 7 : UE d'ouverture (green belt, Congrès, MOOC)		1	33	Contrôle continu		Oral			Validé			
UE 8 : Communication		2		Contrôle continu					7,5/20			
UE 9 : Application professionnelle (apprentissage ou contrat pro)		30										
Module 1 : alternance	4			Évaluation par maître d'apprentissage ou tuteur professionnel		Pas de 2 ^{ème} session		7,5/20	10/20			
Module 2 : Mémoire	3			Document écrit				7,5/20				
Module 3 : Soutenance	3			Évaluation par jury pluridisciplinaire	30 min			7,5/20				
Validation totale								Somme ≥ 10/20				

Organisation des épreuves :

Le contrôle des compétences et des connaissances est organisé sous forme de contrôle continu à savoir :

- Compte rendu de TP
- Travaux de groupe
- Mise en situation pratique en TP, projet (étude de cas, table ronde, audit...)
- Restitution orale
- Dossier rédigé
- ...

Les évaluations et le calendrier seront précisées en début de chaque enseignement.

L'UE application professionnelle se valide courant septembre par la remise d'un rapport et une présentation orale associé à l'évaluation des compétences réalisée par le professionnel accueillant l'étudiant.

Remarque : Ce parcours de M2 est ouvert uniquement à l'apprentissage et à la formation continue (y compris en contrat de professionnalisation), éventuellement après une VAPP ou une VAE. Pour la formation continue, un aménagement du programme est possible dans le cadre d'un contrat pédagogique.

MASTER 2^{ÈME} ANNÉE – PARCOURS AC2QMAPS
ANALYSE CHIMIQUE, CONTRÔLE QUALITÉ DU MÉDICAMENT ET
AUTRES PRODUITS DE SANTÉ

DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

Ce parcours est organisé en BCC

Dénomination des UE	Type d'UE	Semestre	Crédits	CM	TD	TP	Total formation	Travail Perso.	Mission en entreprise	TOTAL
BCC 1 : Produits de santé, du développement analytique au contrôle qualité										
UE1 : Contrôle qualité appliqu�� �� la mat��re prem��re	Ob.	S3 + S4	4	10	10 6A	28	54	46	-	100
UE2 : Contrôle qualité appliqu�� �� au produit fini	Ob.	S3 + S4	3	16	4	14	34	41	-	75
UE3 : Contrôle microbiologique industriel	Ob.	S3 + S4	2	6	9	9	24	26	-	50
UE4 : Analyse des biomol��cules	Ob.	S3 + S4	3	10	9	21	40	35	-	75
UE5 : Principes de la chimie verte	Ob.	S3 + S4	1	2	8	-	10	15	-	25
UE6 : Traitement de donn��es et optimisation de m��thodes	Ob.	S3 + S4	3	12	27	-	39	36	-	75
BCC 2 : Gestion de la qualit�� et conformit�� r��glementaire										
UE7 : Principes et outils de l'assurance qualit��	Ob.	S3 + S4	3	-	30	-	30	45	-	75
UE8 : Validation et qualification	Ob.	S3 + S4	2	9	3	14	26	24	-	50
BCC 3 : Communication et management										
UE9 : Communication scientifique et anglais	Ob.	S3 + S4	3	-	40	-	40	35	-	75
UE10 : Management et gestion de projet	Ob.	S3 + S4	6	-	58	70A	128	22	-	150
BCC 4 : Mise en situation professionnelle										
UE11 : Mission en entreprise	Ob.	S4	30	-	-	-	-	-	840	840
Total M2 (ann��e)			60	65	204 dont 6A	156 dont 70A	425	325	840	1590

OB : Obligatoire ; A : Travail en autonomie    l'Universit   de Bordeaux

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES COMPÉTENCES ET DES CONNAISSANCES

Dénomination des UE	Coeff. dans UE	Coeff. dans M2	1 ^{ère} session		2 ^{nde} session		Note minimale requise	Compensation		
			Modalités	Durée	Modalités	Durée				
BCC 1 : Produits de santé, du développement analytique au contrôle qualité (16 ECTS)										
UE1 : Contrôle qualité appliqué à la matière première										
Module 1 : Enseignements	1	3	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral	22,5/60		Non compensables		
UE2 : Contrôle qualité appliqué au produit fini										
Module 1 : Enseignements	1,5	3	Écrit	60 min	Écrit et/ou oral	11,25/30				
Module 2 : Contrôle continu	1,5		Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral	11,25/30				
UE3 : Contrôle microbiologique industriel										
Module 1 : Enseignements	1	3	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral	22,5/60				
UE4 : Analyse des biomolécules										
Module 1 : Enseignements	1	3	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral	22,5/60				
UE5 : Principes de la chimie verte										
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral	15/40				
UE6 : Traitement de données et optimisation de méthodes										
Module 1 : Enseignements	1,5	3	Écrit	60 min	Écrit et/ou oral	11,25/30				
Module 2 : Contrôle continu	1,5		Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral	11,25/30				
BCC 2 : Gestion de la qualité et conformité réglementaire (5 ECTS)										
UE7 : Principes et outils de l'assurance qualité										
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral	15/40		Non compensables		
UE8 : Validation et qualification										
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral	15/40				
BCC 3 : Communication et management (9 ECTS)										
UE9 : Communication scientifique et anglais										
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral	15/40		Non compensables		
UE10 : Management et gestion de projet										
Module 1 : Enseignements	1	4	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral	30/80				

BCC 4 : Mise en situation professionnelle (30 ECTS)						
UE11 : Mission en entreprise						
Module 1 : Note de stage	5	15	Évaluation par le maître d'apprentissage	-	Pas de 2 ^{nde} session	50/100
Module 2 : Mémoire	5		Mémoire	-		50/100
Module 3 : Soutenance	5		Oral	-		50/100

Organisation des épreuves

Les épreuves validant le M2 AC2QMPS sont organisées soit sous forme de :

- Contrôle continu (QCM/QROC, réalisation de travaux, compte-rendu, présentation orale, ...)
- Examens écrits
- Soutenances orales
- Mémoires

Pour la validation de la mission en entreprise, une seule session est organisée au mois de septembre.

Les épreuves de 1^{ère} et 2^{nde} sessions se déroulent selon le calendrier de la formation.

Modalités de validation

La présence aux cours, TD, TP, et en mission en entreprise est obligatoire. Les candidats qui ont manqué d'assiduité d'une ou de plusieurs UE ne peuvent prétendre valider leur UE à la 1^{ère} session, sauf si l'enseignant responsable de l'enseignement concerné reconnaît le bien fondé du motif ou du document invoqué pour justifier l'absence.

Les BCC ne sont pas compensables entre eux, chaque BCC doit être validé individuellement.

• Validation du BCC1

- Si la moyenne du BCC1 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC1 est validé.
- Si la moyenne du BCC1 est inférieure à 10/20, tous les modules avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2^{nde} session.

Lorsque la validation du BCC1 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale $\geq 10/20$ sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC1, il ne se représente en 2^{nde} session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note $< 7,5/20$.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale $\geq 10/20$, il se représente en 2^{nde} session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle $\geq 10/20$.

• Validation du BCC2

- Si la moyenne du BCC2 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC2 est validé.
- Si la moyenne du BCC2 est inférieure à 10/20, tous les modules avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2^{nde} session.

Lorsque la validation du BCC2 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale $\geq 10/20$ sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC2, il ne se représente en 2^{nde} session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note $< 7,5/20$.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale $\geq 10/20$, il se représente en 2^{nde} session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle $\geq 10/20$.

• Validation du BCC3

- Si la moyenne du BCC3 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC3 est validé.
- Si la moyenne du BCC3 est inférieure à 10/20, tous les modules avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2^{nde} session.

Lorsque la validation du BCC3 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale \geq 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC3, il ne se représente en 2^{nde} session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < 7,5/20.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale \geq 10/20, il se représente en 2^{nde} session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle \geq 10/20.

• Validation du BCC4

- Si la moyenne du BCC 4 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux modules supérieures ou égales à 10/20 : le BCC4 est validé.
- Si la moyenne du BCC 4 est inférieure à 10/20, le BCC4 n'est pas validé car il n'y a pas de 2^{nde} session pour l'UE11, sauf redoublement et exécution d'une nouvelle mission en entreprise.

• Validation des compétences

Les compétences rattachées au BCC seront :

- **Acquises** si le BCC est validé avec une note \geq 12/20
- **Partiellement acquises** si le BCC est validé avec une note \geq 10/20 et < 12/20
- **Non acquises** si le BCC est non validé et avec une note < 10/20

• Validation du diplôme

L'étudiant obtient son diplôme s'il valide les 4 BCC.

En cas de non-validation d'un BCC (1 à 3), après les deux sessions, et après la seule session pour le BCC4, l'étudiant conserve le bénéfice des modules validés uniquement s'il reprend une inscription l'année suivante.

Remarque : ce parcours de M2 est ouvert à l'apprentissage et à la formation continue (y compris en contrat de professionnalisation), éventuellement après une VAPP ou une VAE. Pour la formation continue, un aménagement du programme est possible dans le cadre d'un contrat pédagogique.

MASTER 2^{ÈME} ANNÉE – PARCOURS TECSAN
TECHNOLOGIES POUR LA SANTÉ

DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

	Type d'UE	Crédits ECTS	Coefficient	CM	ED	TP	Total formation	Travail personnel	Stage (vol. horaire)	TOTAL
SEMESTRE 3 : 2 UE obligatoires (6 ECTS)										
UE COM : Communication et promotion <i>(Resp. : Pr. BERQUE-BESTEL)</i>	OB	3	1		30 + 30A ⁽¹⁾		60	30		90
UE TECSAN 2 <i>(Resp. : Pr. BERQUE-BESTEL)</i>	OB	3	1		35		35	55		90
SEMESTRE 3 : 2 UE de spécialisation complémentaire au choix (18 ECTS)										
⁽²⁾ UE R&D 1 : Recherche et développement (bases) <i>(Resp. : Pr. BERQUE-BESTEL)</i>	OP	6	2		50 + 25A ⁽¹⁾		75	60		135
⁽²⁾ UE R&D 2 : Recherche et développement (approfondissement et applications) <i>(Resp. : Pr. BERQUE-BESTEL)</i>	OP	12	4		120 + 50A ⁽¹⁾		170	120		290
⁽²⁾ UE DEV-PROD 1 : Développement et production (bases) <i>(Resp. : Pr. BERQUE-BESTEL)</i>	OP	6	2		50 + 25A ⁽¹⁾		75	60		135
⁽²⁾ UE DEV-PROD 2 : Développement et production (approfondissement et applications) <i>(Resp. : Pr. BERQUE-BESTEL)</i>	OP	12	4		120 + 50A ⁽¹⁾		170	120		290
⁽²⁾ UE AQ 1 : Assurance qualité (bases) <i>(Resp. : Pr. BERQUE-BESTEL)</i>	OP	6	2		50 + 25A ⁽¹⁾		75	60		135
⁽²⁾ UE AQ 2 : Assurance qualité (approfondissement et applications) <i>(Resp. : Pr. BERQUE-BESTEL)</i>	OP	12	4		120 + 50A ⁽¹⁾		170	120		290
⁽²⁾ UE MAC 1 : Market access et commercialisation (bases) <i>(Resp. : Pr. BERQUE-BESTEL)</i>	OP	6	2		50 + 25A ⁽¹⁾		75	60		135
⁽²⁾ UE MAC 2 : Market access et commercialisation (approfondissement et applications) <i>(Resp. : Pr. BERQUE-BESTEL)</i>	OP	12	4		120 + 50A ⁽¹⁾		170	120		290
⁽²⁾ UE EPV 1 : Épidémiologie, essais cliniques et pharmacovigilance (bases) <i>(Resp. : Pr. BERQUE-BESTEL)</i>	OP	6	2		50 + 25A ⁽¹⁾		75	60		135
⁽²⁾ UE EPV 2 : Épidémiologie, essais cliniques et pharmacovigilance (approfondissement et applications) <i>(Resp. : Pr. BERQUE-BESTEL)</i>	OP	12	4		120 + 50A ⁽¹⁾		170	120		290
SEMESTRE 4 : 2 UE obligatoire (6 ECTS)										
⁽³⁾ UE MAN : Management <i>(Resp. : Pr. BERQUE-BESTEL)</i>	OB	3	1		36 + 24A ⁽¹⁾		60	30		90
UE ANG : Anglais professionnel <i>(Resp. : Pr. BERQUE-BESTEL)</i>	OB	3	1		50		50	40		90
SUR L'ANNÉE, par période d'alternance (30 ECTS)										
UE ALT 2 : Alternance industrielle <i>(Resp. : Pr. BERQUE-BESTEL)</i>	OB	30	10						945	945
UE STG : Stage facultatif <i>(Resp. : Pr. BERQUE-BESTEL)</i>	OP									
TOTAL DE L'ANNÉE, par spécialité de parcours		60	20		450		450	341	945	1736

OB : Obligatoire, OP : Optionnel

⁽¹⁾ : Heure ED en Autonomie

⁽²⁾ UE dont le contenu est constitué de modules choisis « à la carte » dans une liste.

⁽³⁾ UE mutualisée avec le parcours de master 2 AC2QMAPS : les heures hETD comptabilisées correspondront à la part qui incombe au parcours TECSAN (au prorata du nombre d'étudiants).

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES COMPÉTENCES ET DES CONNAISSANCES

Modalités de validation

Une unité d'enseignement est considérée comme acquise si l'étudiant a obtenu une note générale supérieure ou égale à la moyenne (10/20) sans note inférieure au minimal requis.

La validation des UE de la partie enseignement peut également être obtenue par compensation entre les UE : l'ensemble des UE est considéré validé si l'étudiant obtient un total sur toutes les UE de la partie enseignement $\geq 100/200$ (moyenne générale), sans aucune note inférieure à la note minimale requise par UE.

Lorsque la moyenne générale n'est pas atteinte à la première session, l'étudiant se représente à la session de rattrapage. Il peut conserver, à sa demande auprès de la scolarité, après l'affichage des résultats, le bénéfice des UE pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 7,5/20 (sans note de module $<7,5/20$). Sans demande préalable auprès de la scolarité, et en accord avec le calendrier fixé, toutes les UE non validées seront à repasser en session 2. La règle de compensation s'applique également à la 2^{ème} session.

La validation de la partie alternance nécessite une note minimale de 100/200. Le stage fait l'objet d'une évaluation :

- de la part des industriels, prenant en compte l'adaptation à l'environnement, la technicité, la ponctualité, la capacité à travailler en équipe, le positionnement au sein de l'entreprise
- de la part des rapporteurs au vu du mémoire
- de la part du jury lors de la soutenance.

Pour l'alternance en milieu professionnel, aucune possibilité de rattrapage n'est prévue.

UE par Module	Coeff. Dans UE	Coeff.	1 ^{ère} session		2 ^{ème} session		Note minimale requise	
			Modalités	Durée	Modalités	Durée	Module	UE
UE COM : Communication et promotion								
Module 1	1	1	Écrit et/ou oral et/ou contrôle continu		Écrit et/ou Oral		7,5/20	Note $\geq 10/20$
UE TECSAN 2								
Module 1	1	1	Écrit et/ou oral et/ou contrôle continu		Écrit et/ou Oral		7,5/20	Note $\geq 10/20$
UE R&D 1 : Recherche et développement (Bases)								
Module 1	2	2	Écrit et/ou oral et/ou contrôle continu		Écrit et/ou Oral		15/40	Note $\geq 20/40$
UE R&D 2 : Recherche et développement (Approfondissements et applications)								
Module 1	4	4	Écrit et/ou oral et/ou contrôle continu		Écrit et/ou Oral		30/80	Note $\geq 40/80$
UE DEV-PROD 1 : Développement et production (Bases)								
Module 1	2	2	Écrit et/ou oral et/ou contrôle continu		Écrit et/ou Oral		15/40	Note $\geq 20/40$
UE DEV-PROD 2 : Développement et production (Approfondissements et applications)								
Module 1	4	4	Écrit et/ou oral et/ou contrôle continu		Écrit et/ou Oral		30/80	Note $\geq 40/80$
UE AQ 1 : Assurance qualité (Bases)								
Module 1	2	2	Écrit et/ou oral et/ou contrôle continu		Écrit et/ou Oral		15/40	Note $\geq 20/40$
UE AQ 2 : Assurance qualité (Approfondissements et applications)								
Module 1	4	4	Écrit et/ou oral et/ou contrôle continu		Écrit et/ou Oral		30/80	Note $\geq 40/80$
UE MAC 1 : Market access et commercialisation (Bases)								
Module 1	2	2	Écrit et/ou oral et/ou contrôle continu		Écrit et/ou Oral		15/40	Note $\geq 20/40$
UE MAC 2 : Market access et commercialisation (Approfondissements et applications)								
Module 1	4	4	Écrit et/ou oral et/ou contrôle continu		Écrit et/ou Oral		30/80	Note $\geq 40/80$
UE EPV 1 : Épidémiologie et pharmacovigilance (Bases)								
Module 1	2	2	Écrit et/ou oral et/ou contrôle continu		Écrit et/ou Oral		15/40	Note $\geq 20/40$
UE EPV 2 : Épidémiologie et pharmacovigilance (Approfondissements et applications)								
Module 1	4	4	Écrit et/ou oral et/ou contrôle continu		Écrit et/ou Oral		30/80	Note $\geq 40/80$

UE MAN : Management						
Module 1	1	1	Écrit et/ou oral et/ou contrôle continu	Écrit et/ou Oral	7,5/20	Note ≥10/20
UE ANG : Anglais professionnel						
Module 1	1	1	Écrit et/ou oral et/ou contrôle continu	Écrit et/ou Oral	7,5/20	Note ≥10/20
TOTAL PARTIE ENSEIGNEMENTS						Somme ≥ 100/200

UE par Module	Coeff. Dans UE	Coeff.	1 ^{ère} session		2 ^{ème} session		Note minimale requise	
			Modalités	Durée	Modalités	Durée	Module	UE
UE ALT 2 : Alternance industrielle								
Module 1 : Note de stage	5	10	Évaluation par le maître d'apprentissage				50/100	Somme ≥100/200
Module 2 : Mémoire	2,5		Note de mémoire				25/50	
Module 3 : Soutenance	2,5		Note de soutenance				25/50	
TOTAL PARTIE ALTERNANCE							Somme ≥ 100/200	

Organisation des épreuves :

Le contrôle des compétences et des connaissances est organisé en deux parties :

- Épreuves portant sur la partie enseignement :
 - une première session de contrôle des compétences et des connaissances est organisée
 - la session de rattrapage est organisée au fil de l'eau
- Validation de l'alternance : une seule session est organisée fin septembre.

MASTER 2ÈME ANNÉE – PARCOURS SJEMPS
STRATÉGIES JURIDIQUES ET ÉCONOMIQUES DE LA MISE SUR LE MARCHÉ
DES PRODUITS DE SANTÉ

DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

Le Master peut être réalisé en formation initiale (PRO) ou en alternance (ALT). En formation initiale, un parcours Recherche (RECH) peut-être proposé.

		Type d'UE	Crédits ECTS	Coefficient	CM	ED	TP	Total formation	Travail personnel	Stage (vol. horaire)	TOTAL
Parcours PRO et ALT : SEMESTRE 3 : 4 UE obligatoires + 1 Optionnelle (30 ECTS)											
UE 1 : SMM- Stratégies de mise sur le marché du médicament <i>(Resp : Dr. M. BAUMEVIEILLE)</i>	OB	7	5	20	45 + 31 TA			96	97	-	193
UE 2 : SEP-MA- Stratégies économiques et politiques du médicament – Market Access <i>(Resp : Pr. M. AUOIS-GRIOT et Dr ML. SILVA)</i>	OB	7	5	25	43 + 31 TA			99	94		193
UE 3 : SPMA- Stratégies de promotion du médicament et des autres produits de santé <i>(Resp : Dr. C. PULON)</i>	OB	7	5	20	45 + 31 TA			96	97		193
UE 4 : ANG- Anglais appliqué à la mise sur le marché des produits de santé <i>(Resp : Dr. ML. SILVA.)</i>	OB	2	1		30 + 15 TA			45	15		60
UE 5 : COMA- Communication et Management <i>(Resp : Dr. C. PULON)</i>	OP	7	4	29	54 + 28 TA			111	80		191
TOTAL Semestre 3	Avec UE 5 (parcours Pro et Alt)		30	20	94	217 + 136 TA		447	383		830
Parcours RECH : SEMESTRE 3 : 4 UE obligatoires + 1 Optionnelle (30 ECTS)											
UE 6 : MRJ- Méthodologie de recherche juridique	OP	7	4		60			60	120		180
TOTAL Semestre 3	Avec UE 6 (parcours Rech)		30	20	65	223 + 108 TA		396	423		819
Parcours PRO et ALT : SEMESTRE 4 : 1 UE obligatoire (30 ECTS)											
UE 7 : MISEN- Missions en entreprise - Apprentissage ou stage professionnel	OB	30	20		3			3		850	853
TOTAL De l'année	Avec UE 5 (parcours Pro et Alt)		60	40	94	220 + 136 TA		450	383		1683
Parcours RECH : SEMESTRE 4 : 1 UE obligatoire (30 ECTS)											
UE 7 : MISEN- Stage aménagé « recherche »	OB	30	20		3			3		850	853
TOTAL De l'année	Avec UE 6 (parcours Rech)		60	40	65	280 +108 TA		399	423		1672

TA : travail en autonomie

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES COMPÉTENCES ET DES CONNAISSANCES

Modalités de validation

Les deux semestres ne sont pas compensables entre eux, ils doivent être validés indépendamment :

- Validation du semestre 3 :

Chaque UE (y compris l'UE optionnelle) doit être validée indépendamment par l'obtention de la moyenne (note $\geq 10/20$), sans aucune note inférieure au minimum requis pour chaque module d'UE.

Lorsque ces conditions ne sont pas remplies, le candidat se présente à la deuxième session pour toutes les UE dont les notes sont inférieures à la moyenne (10/20) et pour toutes les UE dont au moins une note des composantes est inférieure au minimum requis.

Toute note de module inférieure au minimum requis est éliminatoire et nécessite de se représenter à la 2^{ème} session de l'UE.

- Validation de l'expérience professionnelle (semestre 4) :

Un total minimum de 200/400 (moyenne générale) est nécessaire, sans note inférieure à la moyenne pour chaque composante du total.

Aucune possibilité de rattrapage n'est possible pour la validation du stage ou de l'apprentissage sauf redoublement et exécution d'un nouveau stage ou apprentissage.

En cas de non-validation d'une des deux épreuves du contrôle des compétences et des connaissances (après deux sessions pour les épreuves sur les UE du semestre 3 et après la seule session pour le stage), l'étudiant conserve le bénéfice des épreuves validées et/ou des UE validées uniquement s'il reprend une inscription l'année suivante.

UE OBLIGATOIRES – SEMESTRE 3 Par Module	Coeff. Dans UE	Coeff. Dans S3	1 ^{ère} session		2 ^{ème} session		Note minimale requise	
			Modalités	Durée	Modalités	Durée	Module	UE
UE 1 : SMM- Stratégies de mise sur le marché du médicament								
Module 1 : Rapports et soutenances	2,5	5	Contrôle continu		Oral		18,75/50	Somme $\geq 50/100$
Module 2 : Enseignements	2,5		Examen terminal écrit	3h			18,75/50	
UE 2 : SEP-MA- Stratégies économiques et politiques du médicament – Market Access								
Module 1 : Rapports et soutenances	2,5	5	Contrôle continu		Oral		18,75/50	Somme $\geq 50/100$
Module 2 : Enseignements	2,5		Examen terminal écrit	3h			18,75/50	
UE 3 : SPMA- Stratégies de promotion du médicament et des autres produits de santé								
Module 1 : Rapports et soutenances	2,5	5	Contrôle continu		Oral		18,75/50	Somme $\geq 50/100$
Module 2 : Enseignements	2,5		Examen terminal écrit	3h			18,75/50	
UE 4 : ANG- Anglais appliqué à la mise sur le marché des produits de santé								
Module 1 : Rapports et soutenances	1	1	Contrôle continu		Oral		10/20	Note $\geq 10/20$
TOTAL UE OBLIGATOIRES							Somme $\geq 160/320$	

UE OPTIONNELLE – SEMESTRE 3 Par Module	Coeff. Dans UE	Coeff. Dans S3	1 ^{ère} session		2 ^{ème} session		Note minimale requise	
			Modalités	Durée	Modalités	Durée	Module	UE
UE 5 : COMA- Communication et management								
Module 1 : Information & Communication	2	4	Contrôle continu Oral	Oral	15/40	Somme ≥40/80	7,5/20	7,5/20
Module 2 : Développement personnel	1							
Module 3 : Management et leadership	1							
UE 6 : MRJ- Méthodologie de recherche juridique								
Module 1 : Mémoire	4	4	Mémoire et soutenance	Oral	40/80	Note ≥ 40/80		

UE OBLIGATOIRE – SEMESTRE 4 Par Module	Coeff. Dans UE	Coeff. Dans S3	1 ^{ère} session		2 ^{ème} session		Note minimale requise	
			Modalités	Durée	Modalités	Durée	Module	UE
UE 7 : MISEN- Missions en entreprise - Apprentissage ou stage (professionnel ou recherche)								
Module 1 : Note du maître d'apprentissage ou de stage	7	20	Évaluation par le maître d'apprentissage ou de stage	Pas de 2 ^{ème} session	70/140	Somme ≥ 200/400	70/140	60/120
Module 2 : Note du mémoire	7							
Module 3 : Note de soutenance	6		Évaluation par le jury du master Oral					

Organisation des épreuves :

Le contrôle des compétences et des connaissances est organisé en deux épreuves :

- Épreuves portant sur les UE obligatoires et l'UE optionnelle du semestre 3 :
 - une première session de contrôle des compétences et des connaissances est organisée avant fin mars,
 - la deuxième session est organisée avant fin septembre.
- Épreuves de validation de l'alternance ou du stage : une seule session est organisée avant la fin du mois de septembre.

Remarque : ce M2 est ouvert à la formation continue, éventuellement après une VAPP ou une VAE. Des aménagements du programme sont alors possibles dans le cadre d'un contrat pédagogique.

MASTER 2^{ÈME} ANNÉE – PARCOURS RMR / MSL

RESPONSABLE MÉDICAL EN RÉGION / MEDICAL SCIENCE LIAISON

DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

Ce parcours est organisé en BCC

	Type d'UE	Credits ECTS	Coefficient	CM	ED	TP	Total formation	Travail personnel	Stage (vol. horaire)	TOTAL
SEMESTRE 1 -BLOC DE COMPÉTENCES 1 – Niveau de référence (4 UE obligatoires)										
UE 1 : Expertise scientifique	OB	3	2	14	10		24	51		75
UE 2 : Communication scientifique	OB	4	2	32,5	10		42,5	37,5		80
UE 3 : Environnement du métier	OB	3	1	17,5	10		27,5	47,5		75
UE 4 : Gestion de projet	OB	2	1	8,5	10		18,5	31,5		50
TOTAL BCC1		12	6	72,5	40		112,5	167,5		280
SEMESTRE 1 - BLOC DE COMPÉTENCES 2 – Niveau approfondi (5 UE obligatoires)										
UE 5 : Méthodologies des essais cliniques et pharmaco-épidémiologiques	OB	3	2	30	15		45	30		75
UE 6 : Méthodologies de la recherche bibliographique et analyse	OB	3	2	10	20		30	45		75
UE 7 Le système de soins, Les parcours des patients, le bon usage des médicaments	OB	3	2	15	5		20	30		50
UE 8 Pharmacovigilance et gestion du risque dans les essais cliniques	OB	2	1	10	5		15	35		50
UE 9 Anglais	OB	2	1	10	5		15	20		35
TOTAL BCC2		13	8	75	50		125	160		285
SEMESTRE 2 - BLOC DE COMPÉTENCES 3 – Niveau spécialisé (1 UE obligatoire et 2 UE optionnelless)										
UE 10 Pharmacologie et toxicologie générales	OB	3	2	30	15		45	30		75
UE 11 Pharmacologie spécialisée	OP	3	2	15	15		30	30		60
UE 12 Pharmacovigilance approfondie	OP	3	2	15	15		30	30		60
UE 13 Méthodologies statistiques	OP	3	2	15	15		30	30		60
UE 14 Virtual exchange	OP	3	2		30		30	30		60
TOTAL BCC 3		9	6	60	45		105	90		195
SEMESTRE 2 - BLOC DE COMPÉTENCES 4 – Projet personnel et stage										
UE 15 Projet professionnel	OB	6	6	6	70		76	74		150
UE 16 Stage professionnel	OB	20	10						850	850
TOTAL BCC 4		26	16	6	70		76	74	850	1000
TOTAL sur l'année		60	36	213,5	205		418,5	491,5	850	1760

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES COMPÉTENCES ET DES CONNAISSANCES

Modalités de validation

Une unité d'enseignement est considérée comme acquise si l'étudiant a obtenu une note (somme des notes de chaque module de l'UE affectées de leur coefficient dans l'UE) supérieure ou égale à la moyenne (10/20) sans note de module inférieure au minimal requis pour chaque module.

La validation des UE d'un BCC peut également être obtenue par compensation entre les UE : l'ensemble des UE est considéré validé si l'étudiant obtient un total sur toutes les UE du BCC considéré supérieur ou égal à la moyenne (10/20), sans aucune note individuelle de module inférieure à la note minimale requise.

Les BCC ne sont pas compensables entre eux, chaque BCC doit être validé individuellement.

Pour chaque BCC, lorsque la moyenne générale n'est pas atteinte à la première session, l'étudiant se présente à la session de rattrapage aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne. La règle de compensation s'applique également à la 2^{ème} session.

Toute note de module inférieure au minimum requis est éliminatoire et nécessite de se représenter à la 2^{ème} session de l'UE.

Pour le cas particulier de l'UE16, aucune 2^{ème} session n'est possible, sauf redoublement et exécution d'un nouveau stage.

Le Master est validé quand toutes les UE des BCC sont validées.

En cas de non-validation d'une des deux épreuves du contrôle des compétences et des connaissances (après deux sessions pour les épreuves sur les UE1 à 15 et après la seule session pour l'UE16), l'étudiant conserve le bénéfice des UE validées individuellement (note générale $\geq 10/20$, sans note de module $< 7,5/20$) et/ou des UE validés par compensation au sein des BCC, qui sont capitalisables. Ces UE peuvent faire l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

UE OBLIGATOIRES – BCC 1 Par Module	Coeff. dans UE	Coeff.	1 ^{ère} session		2 ^{ème} session		Note minimal requise	
			Modalités	Durée	Modalités	Durée	Module	UE
UE1 : Expertise scientifique								
Module 1 : épreuve théorique	1	2	Écrit et/ou oral	1h	Oral	15 min	7,5/20	Somme $\geq 20/40$
Module 2 : Travaux personnels	1		Contrôle continu		Oral	15 min	7,5/20	
UE2 : Communication scientifique								
Module 1 : Travaux personnels	2	2	Contrôle continu		Oral	15 min	15/40	Note $\geq 20/40$
UE3 : Environnement du métier								
Module 1 : Épreuve théorique	1	1	Écrit	1h	Oral	15 min	7,5/20	Note $\geq 10/20$
UE4 : Gestion de projet								
Module 1 : Travaux personnels	1	1	Contrôle continu		Oral	15 min	7,5/20	Note $\geq 10/20$
TOTAL BCC 1							Somme $\geq 60/120$	

UE OBLIGATOIRES – BCC 2 Par Module	Coeff. dans UE	Coeff.	1 ^{ère} session		2 ^{ème} session		Note minimal e requise	
			Modalités	Durée	Modalités	Durée	Module	UE
UE 5 : Méthodologies des essais cliniques et pharmaco-épidémiologiques								
Module 1 : épreuve théorique	1	2	Écrit	2h	Oral	15 min	7,5/20	Somme
Module 2 : Travaux personnels	1		Contrôle continu		Oral	15 min	7,5/20	≥ 20/40
UE 6 : Méthodologies de la recherche bibliographique et analyse								
Module 1 : Travaux personnels	2	2	Contrôle continu		Oral	15 min	15/40	Note ≥ 20/40
UE 7 Le système de soins, Les parcours des patients, le bon usage des médicaments								
Module 1 : Épreuve théorique	2	2	Écrit	2h	Oral	15 min	15/40	Note ≥ 20/40
UE 8 Pharmacovigilance et gestion du risque dans les essais cliniques								
Module 1 : Travaux personnels	1	1	Contrôle continu		Oral	15 min	7,5/20	Note ≥ 10/20
UE 9 Anglais								
Module 1	1	1	Contrôle continu		Oral	15 min	7,5/20	Note ≥ 10/20
TOTAL BCC 2							Somme ≥ 80/160	

UE OBLIGATOIRE – BCC 3 Par Module	Coeff. dans UE	Coeff.	1 ^{ère} session		2 ^{ème} session		Note minimal e requise		
			Modalités	Durée	Modalités	Durée	Module	UE	
UE 10 Pharmacologie et toxicologie générales									
Module 1 : épreuve théorique	2	2	Écrit	2h	Oral	15 min	15/40	Note ≥ 20/40	
UE 11 Pharmacologie spécialisée									
Module 1 : Épreuve théorique	2		Écrit	2h	Oral	15 min	15/40	Note ≥ 20/40	
UE 12 Pharmacovigilance approfondie									
Module 1 : Épreuve théorique	2	2	Écrit	2h	Oral	15 min	15/40	Note ≥ 20/40	
UE 13 Méthodologies statistiques									
Module 1 : Épreuve théorique	2	2	Écrit	2h	Oral	15 min	15/40	Note ≥ 20/40	
UE 14 Virtual exchange (Erasmus+)									
Module 1	2	2	Contrôle continu		Oral	15 min	15/40	Note ≥ 20/40	
TOTAL BCC 3							Somme ≥ 60/120		

UE OBLIGATOIRES – BCC 4 Par Module	Coeff. dans UE	Coeff.	1 ^{ère} session		2 ^{ème} session		Note minimale requise	
			Modalités	Durée	Modalités	Durée	Module	UE
UE 15 Projet professionnel								
Module 1 : Suivi du projet	2	6	Contrôle continu du tuteur		Évaluation des nouveaux documents remis	20/40	Somme $\geq 60/120$	
Module 1 : Rapport	2		Évaluation des documents remis					20/40
Module 2 : Présentation	2		Présentation orale					20/40
UE 16 Stage professionnel								
Module 1 : Rapport	4	10	Document remis		Pas de 2 ^{ème} session	40/80	Somme $\geq 100/200$	
Module 2 : Stage	3		Évaluation du maître de stage					30/60
Module 3 : Soutenance	3		Évaluation par le jury					30/60
TOTAL BCC 4							Somme $\geq 160/320$	

Organisation des épreuves :

Le contrôle des compétences et des connaissances est organisé en deux épreuves :

- Épreuves portant sur les UE des blocs de connaissances et de compétences 1, 2 et 3 : au fil de l'avancement des enseignements, deux sessions par UE
- Épreuves de validation du bloc de connaissances et de compétences 4 :
 - UE15 Projet professionnel : 1^{ère} session en février et 2^{ème} session en mars
 - UE16 Stage professionnel : une seule session en septembre

Remarque : ce parcours de M2 est exclusivement ouvert à la formation continue (y compris en contrat de professionnalisation), éventuellement après une VAPP ou une VAE. Un aménagement du programme est possible dans le cadre d'un contrat pédagogique. La validation du premier bloc de compétences demandées (BCC1) se fait par équivalence d'un parcours de base RMR proposé par l'IFIS (institut de formation des industries de santé).

MASTER 2^{ÈME} ANNÉE – PARCOURS Klin-ePharm
e-PARCOURS ET INNOVATIONS EN PHARMACIE CLINIQUE ET PHARMACOCINETIQUE

DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

	Type d'UE	Crédits ECTS	Coefficient	CM	ED	TP	Total formation	Travail personnel	Stage (vol horaire)	TOTAL
SEMESTRE 3 : 5 UE obligatoires + 1 UE optionnelle (30 ECTS)										
UE Stratégies thérapeutiques innovantes <i>(Resp. : Pr. BREILH)</i>	OB	4	1	20	20		40	60		100
UE Pharmacie clinique appliquée <i>(Resp. : Pr. BREILH)</i>	OB	4	1	10	30		40	60		100
UE Gestion de projet management et leadership en santé <i>(Resp. : Pr. BREILH)</i>	OB	3	1	10	30		40	35		75
UE Innovations et méthodes <i>(Resp. : Pr. BREILH)</i>	OB	5	1	20	20	10	50	75		125
UE Projet de Recherche <i>(Resp. : Pr. BREILH)</i>	OB	9	2	40	50		90	135		225
<i>Option Pharmacocinétique</i>										
UE Pharmacocinétique clinique <i>(Resp. : Pr. BREILH)</i>	OP	5	2	10	20	10	40	85		125
<i>Option Pharmacie clinique et e-Parcours</i>										
UE Parcours de soins et rôle du professionnel de santé <i>(Resp. : Pr. BREILH)</i>	OP	5	2	32	10	10	52	73		125
TOTAL SEMESTRE 3		30	8	Max 132	Max 170	20	Max 312	Max 450		750
SEMESTRE 4 : 1 UE obligatoire (30 ECTS)										
UE Stage : Stage Professionnel ou de Recherche <i>(Resp. : Pr. BREILH)</i>	OB	30	4		8		8		840	848
TOTAL SUR L'ANNEE		60	12	Max 132	Max 178	20	Max 320	Max 500	840	1598

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES COMPÉTENCES ET DES CONNAISSANCES

Modalités de validation

Les deux semestres ne sont pas compensables entre eux, ils doivent être validés indépendamment :

- Validation du semestre 3 :

Chaque UE doit être validée indépendamment, par l'obtention d'une note générale (somme des notes de chaque module affectées de leur coefficient au sein de l'UE) supérieure ou égale à la moyenne (10/20), sans note inférieure au minimal requis pour chaque module (compensation entre modules au sein de l'UE).

- Validation du stage (semestre 4) :

Un total minimum de 40/80 (moyenne générale) est nécessaire pour valider le stage, sans note inférieure au minimum requis pour chaque module de l'UE.

En cas de non-validation, le comité pédagogique délibère sur les modalités de rattrapage de l'UE stage :

- o Soit l'étudiant ne valide définitivement pas l'UE et doit redoubler pour valider le semestre 4 en réalisant un nouveau stage
- o Soit l'étudiant peut valider cette UE et le semestre 4 s'il soumet au jury un nouveau rapport.

En cas de non-validation d'un ou des deux semestres, l'étudiant peut garder le bénéfice des UE validées, uniquement s'il se réinscrit l'année suivante.

UE OBLIGATOIRES SEMESTRE 3 / par Module	Coeff. Dans UE	Coeff. Dans S3	1 ^{ère} session	2 ^{ème} session	Note minimale requise
UE STRATEGIES THERAPEUTIQUES INNOVANTES					
Module 1 : Enseignements théoriques	0,5	1	Examen terminal écrit (1h) (QCM et/ou CROQ et/ou Q rédactionnelles et/ou dossiers thérapeutiques cas cliniques)	Oral	3,75/10
Module 2 : Travaux personnels tuteurés	0,5		Oral (note d'évaluation du projet + présentation + réponses aux questions)	Report de la note de 1 ^{ère} session si note >3,75/10 Oral (nouvelle présentation) si note de 1 ^{ère} session <3,75/10	3,75/10
UE PHARMACIE CLINIQUE APPLIQUEE					
Module 1 : Enseignements théoriques	0,5	1	Examen terminal écrit (1h) (QCM et/ou CROQ et/ou Q rédactionnelles et/ou dossiers thérapeutiques cas cliniques)	Oral	3,75/10
Module 2 : Travaux personnels tuteurés	0,5		Oral (note d'évaluation du projet + présentation + réponses aux questions)	Report de la note de 1 ^{ère} session si note >3,75/10 Oral (nouvelle présentation) si note de 1 ^{ère} session <3,75/10	3,75/10
UE GESTION DE PROJET MANAGEMENT ET LEADERSHIP EN SANTE					
Module 1 : Contrôle continu	1	1	Présentation orale (analyse d'article) et réponse aux questions	Oral	7,5/20
UE INNOVATIONS ET METHODES					
Module 1 : Contrôle continu	1	1	Présentation orale (analyse d'article) et réponse aux questions	Oral	7,5/20
UE PROJET DE RECHERCHE					
Module 1 : Travaux personnels tuteurés	1	2	Rédaction d'un mémoire (10 pages maximum) et réalisation d'un poster	Oral	7,5/20
Module 2 : Travaux personnels tuteurés	1		Présentation orale du poster et réponse aux questions	Oral	7,5/20

UE OPTIONNELLES SEMESTRE 3 / par Module	Coeff. Dans UE	Coeff. Dans S3	1 ^{ère} session	2 ^{ème} session	Note minimale requise	
Option Pharmacie Clinique et e-Parcours						
UE PARCOURS DE SOINS ET ROLE DU PROFESSIONNEL DE SANTE						
Module 1 : Enseignements théoriques	0,5	2	Examen terminal écrit (1h) (QCM et/ou CROQ et/ou Q rédactionnelles et/ou exercices)	Oral	3,75/10	
Module 2 : Travaux personnels tuteurés	1		Oral (note d'analyse bibliographique ou mise en situation + présentation + réponses aux questions)	Report de la note de 1 ^{ère} session si note >7,5/20 Oral (nouvelle présentation) si note de 1 ^{ère} session <7,5/20	7,5/20	
Module 3 : Contrôle continu	0,5		Présence obligatoire aux sessions présentielle Évaluation de la participation	Report de la note de 1 ^{ère} session	3,75/10	
Option Pharmacocinétique						
UE PHARMACOCINETIQUE CLINIQUE						
Module 1 : Enseignements théoriques	0,5	2	Examen terminal écrit (1h) (QCM et/ou CROQ et/ou Q rédactionnelles et/ou exercices)	Oral	3,75/10	
Module 2 : Travaux personnels tuteurés	1		Oral (note d'analyse bibliographique ou mise en situation + présentation + réponses aux questions)	Report de la note de 1 ^{ère} session si note >7,5/20 Oral (nouvelle présentation) si note de 1 ^{ère} session <7,5/20	7,5/20	
Module 3 : Contrôle continu	0,5		Présence obligatoire aux sessions présentielle Évaluation de la participation	Report de la note de 1 ^{ère} session	3,75/10	
UE OBLIGATOIRES SEMESTRE 4 / par Module	Coeff. Dans UE	Coeff. Dans S4	1 ^{ère} session	2 ^{ème} session	Note minimale requise	
UE Stage professionnel ou de recherche						
Module 1 : Note de stage	1	4	Évaluation par le maître de stage	Sur délibération du comité pédagogique : - Rédaction d'un nouveau mémoire - OU réalisation d'un nouveau stage (redoublement)	7,5/20	
Module 2 : Note du rapport sous forme de publication	1,5		Évaluation par le jury du master		11,25/30	
Module 3 : Note de soutenance	1,5		Évaluation par le jury du master		11,25/30	
Somme ≥ 20/40						

Organisation des épreuves

Le contrôle des compétences et des connaissances est organisé en deux épreuves :

- Épreuves portant sur les UE du semestre trois :
 - une première session de contrôle des compétences et des connaissances est organisée en avril
 - la session de rattrapage est organisée en juin.
- Épreuves de validation du stage : une seule session est organisée de juin à fin septembre.

Remarque : ce M2 est ouvert à la formation continue, éventuellement après une VAPP ou une VAE. Des aménagements du programme sont alors possibles dans le cadre d'un contrat pédagogique.